

La force d'une région

www.gruyere-energie.ch

DISPOSITIF PARATONNERRE



**Votre habitat en
toute sécurité**

DISPOSITIF PARATONNERRE

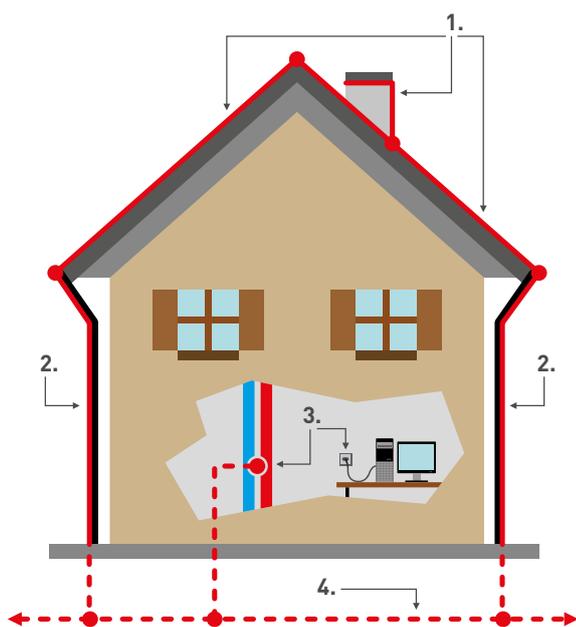


LE PRINCIPE

« Entre 200 et 300 bâtiments sont endommagés par la foudre chaque année dans le canton de Fribourg. Mieux vaut s'en protéger ».*

Le paratonnerre est un dispositif servant à canaliser la foudre. Cette protection se compose de capteurs placés sur le toit du bâtiment et de conducteurs. Ces derniers permettent d'attirer la foudre vers le sol évitant ainsi les dégâts notamment liés à un incendie. Quant à la protection intérieure, elle préserve des pics de tension les appareils sensibles tels que téléviseurs, ordinateurs, etc.

Schéma de principe :



1. ORGANES CAPTEURS

Fils de cuivre que l'on place sur le toit et qui servent à capter la foudre

2. DESCENTES

Fils de cuivre conduisant le courant de foudre vers le sol

3. PROTECTION INTÉRIEURE

- Mise à terre des éléments métalliques situés à l'intérieur du bâtiment (liaisons équipotentielles), par exemple tuyaux d'eau ou de chauffage, etc.
- Parafoudres pour la protection des appareils sensibles

4. MISE À TERRE

Pour l'écoulement du courant de foudre vers la terre

- Bâtiments neufs: un ruban d'acier posé dans les fondations du bâtiment lors de sa construction
- Bâtiments existants: un fil de cuivre posé à 70 cm de profondeur dans la terre autour du bâtiment

LES AVANTAGES

Coûts

- L'installation d'un paratonnerre ne représente pas plus d'un à deux pourcents de la valeur de votre construction

Entretien

- Aucun entretien particulier n'est nécessaire si ce n'est un contrôle périodique chaque 10 ans. L'ECAB s'engage à l'effectuer gratuitement

Subvention

- Dans un but de prévention des accidents et des dommages, l'ECAB participe aux frais d'installation en octroyant au propriétaire une subvention de 10 % pour les installations obligatoires et 30 % pour les installations facultatives.

NOTRE OFFRE

Agréés par l'ECAB, nous garantissons un travail professionnel pour la planification et l'installation de votre paratonnerre.

Nos trois agences (Bulle, Romont et Château-d'Oex) comptent au total plus de 70 collaboratrices et collaborateurs disposés à vous apporter les solutions que vous êtes en droit d'attendre de votre installateur-électricien.

Pour assurer un travail irréprochable, nous sélectionnons le meilleur matériel auprès de prestataires de confiance et ayant fait leurs preuves depuis de longues années. Les produits proposés répondent aux plus hautes exigences techniques et qualitatives.

De plus, notre service de dépannage répond à vos appels 7 jours sur 7, 24h/24. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.



CONTACT

T +41 26 918 18 18 | F +41 26 918 18 28
installations@gruyere-energie.ch
www.gruyere-energie.ch



*Source : Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)